



DATE DOWNLOADED: Sat Apr 20 01:54:18 2024

SOURCE: Content Downloaded from [HeinOnline](https://heinonline.org)

Citations:

Please note: citations are provided as a general guideline. Users should consult their preferred citation format's style manual for proper citation formatting.

Bluebook 21st ed.

Emmanuel J. Roucouas, Note sur Une Bibliographie Analytique, 28 INT'L ASS'N L. LIBR. BULL. 30 (1972).

ALWD 7th ed.

Emmanuel J. Roucouas, Note sur Une Bibliographie Analytique, 28 Int'l Ass'n L. Libr. Bull. 30 (1972).

APA 7th ed.

Roucouas, E. J. (1972). Note sur Une Bibliographie Analytique. International Association of Law Libraries Bulletin, 28, 30-33.

Chicago 17th ed.

Emmanuel J. Roucouas, "Note sur Une Bibliographie Analytique," International Association of Law Libraries Bulletin 28 (1972): 30-33

McGill Guide 9th ed.

Emmanuel J. Roucouas, "Note sur Une Bibliographie Analytique" (1972) 28 Int'l Ass'n L Libr Bull 30.

AGLC 4th ed.

Emmanuel J. Roucouas, 'Note sur Une Bibliographie Analytique' (1972) 28 International Association of Law Libraries Bulletin 30

MLA 9th ed.

Roucouas, Emmanuel J. "Note sur Une Bibliographie Analytique." International Association of Law Libraries Bulletin, 28, 1972, pp. 30-33. HeinOnline.

OSCOLA 4th ed.

Emmanuel J. Roucouas, 'Note sur Une Bibliographie Analytique' (1972) 28 Int'l Ass'n L Libr Bull 30 Please note: citations are provided as a general guideline. Users should consult their preferred citation format's style manual for proper citation formatting.

-- Your use of this HeinOnline PDF indicates your acceptance of HeinOnline's Terms and Conditions of the license agreement available at

<https://heinonline.org/HOL/License>

-- The search text of this PDF is generated from uncorrected OCR text.

*Andrae*, *Overzicht van de oudnederlandse rechtsbronnen*, 2 d ed. 1923 with supplements in *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis* 1927—1936.

Our register of subject headings was originally drafted in 1966. Since then we have made only those additions which seemed inevitable, not because the register is perfect but because changes in such a major tool may — as any librarian will know — create confusion. Our register is in alphabetical order but as a complementary aid we have made a systematic list of the subject headings classed in 8 main divisions and 70 subdivisions.

The card-index in the Centre contains some 20.000 cards, the copies in the other universities are less extensive.

In 1971 a selection of the card-index was published as “*Bibliografie Nederlandse rechtsgeschiedenis*”. Vol. 1 contains a list of 1069 titles and bookreviews which have been numbered for this purpose. Vol. 2 contains a register of subjects, of authors whose works have been reviewed and of geographical concepts. In 1973 or 1974 we hope to publish vol. 3, containing the titles numbered 1070—2100, accompanied by a cumulative register on vols. 1 and 3.

For the future one of the tasks of our institute will continue to be: to supplement this bibliography with as many of the older material as we will be able to handle, and to keep it up to date.

## NOTE SUR UNE BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE.

*Par Emmanuel J. Roucounas\**

1. L'avalanche de papier imprimé qui menace d'asphyxier le chercheur — et le bibliothécaire — n'est pas un phénomène propre à certains pays seulement. On observe, à l'échelle nationale, une floraison de la production intellectuelle et la plupart des pays est largement ouverte à la production intellectuelle étrangère.

Evoquer Voltaire, qui s'inquiétait du nombre considérable des livres publiés de son temps, pour dire qu'en ce domaine aussi rien n'est nouveau, serait dérobade. Le développement extraordinaire des publications doit au contraire inciter à penser que nous sommes arrivés à un état qui exige que soit fait l'effort nécessaire pour sauvegarder (ou rétablir) une symétrie entre expansion et moyens disponibles.

2. Pour la solution des différents problèmes quantitatifs, de nombreuses techniques ont été envisagées et mises en œuvre: elles vont de l'utilisation de microfilms à la création de bibliothèques spécialisées, ou exclusivement destinées à recevoir des revues scientifiques, etc. Mais, de la classification au fichage — l'automation étant loin d'être partout praticable — la tâche du bibliothécaire d'aujourd'hui n'est pas moins admirable que celle de Calli-

\* Professeur agrégé à l'Université d'Athènes.

maque qui, déjà au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-Ch., dressait le premier catalogue des 700.000 publications de la bibliothèque d'Alexandrie. Car, ce n'est pas toujours le souci d'une approche cartésienne — ou même kafkaïenne — qui inspire le travail de classification: les ouvrages eux-mêmes reflètent, de façon parfois subtile, parfois grotesque, un fait dominant: la pensée par catégories, l'action par catégories. Exalté surtout au dernier siècle le jeu thèse-antithèse, nourrit encore les distinctions, pour faire glisser lentement le lecteur dans un univers qui s'éloigne des fins humaines de toute science.

3. Certes, des problèmes compliqués surgissent en matière qualitative et ne peuvent être résolus que partiellement. La première source d'appréciation d'un ouvrage est la bibliographie critique. Elle informe en même temps qu'elle attribue une certaine valeur à l'ouvrage recensé. Elle est d'une utilité inégalable pour l'information générale sur le mouvement des idées dans telle ou telle branche scientifique. Parfois même la critique bibliographique stimule la controverse doctrinale et donne le ton de la vitalité d'un monde ouvert.

4. A côté de la bibliographie critique le chercheur possède une autre source d'information indispensable. Ce sont les brefs aperçus analytiques, très répandus dans les pays où le besoin s'en est plus vite et plus vivement fait sentir (USA et URSS notamment), sous la forme d'*abstracts* et qui sont principalement destinés à faire connaître au lecteur l'essentiel du contenu des articles de fond publiés dans différentes revues spécialisées. Les *abstracts* commencent à couvrir également la publication européenne non seulement dans les secteurs des sciences appliquées, mais également dans le domaine des sciences politiques et sociales, droit compris.

Lorsque la bibliographie analytique se rapporte à une langue de plus ou moins large diffusion internationale (anglais, français, allemand par exemple) l'*abstract* qui est rédigé soit dans une autre langue soit dans la même langue sert de condensé à l'intention du lecteur et lui permet de gagner du temps précieux dans l'inventaire des sources.

Mais lorsque la bibliographie analytique concerne les publications parues dans une langue non facilement accessible, comme par exemple le grec, elle remplit une fonction beaucoup plus délicate.

En effet, comme le lecteur n'est pas censé pouvoir vérifier à tout moment le contenu et les nuances du langage, la rédaction d'un résumé analytique devra combiner l'image claire du contenu avec une discrète indication sur la contribution que l'ouvrage recensé apporte à la bibliographie. Ainsi la barrière linguistique est partiellement franchie et un certain contact est établi permettant à ces pays défavorisés de se situer et d'être situés dans l'évolution scientifique générale. Dans ce domaine je me permets d'évoquer l'exemple de la Grèce, petit pays méditerranéen de 9 millions d'habitants, rencontre d'hommes et d'idées, dont la production intellectuelle est loin d'être négligeable.

5. La Grèce a le privilège de posséder depuis 1945, un remarquable instrument de travail sur l'ensemble de la production intellectuelle du pays.

Entièrement rédigé en français, le Bulletin Analytique de Bibliographie Hellénique (dont le tome XXX est actuellement en préparation) couvre toute l'édition (livres, brochures, tirés à part, périodiques et revues) dans tous les domaines de l'écrit.

Ce Bulletin qui est publié annuellement par l'Institut Français d'Athènes et dont chaque tome comporte la recension analytique de la production d'une année, rédigé par une équipe de spécialistes, se présente selon le plan suivant:

1. Littérature (Poésie, anthologies poétiques, Prose, anthologies, Mélanges, Théâtre, Essais, Histoire et critique littéraires, Livres pour enfants) —
2. Sciences (Généralités, Histoire, Astronomie, Astronautique, Géologie, Hydrologie, Climatologie, Géographie, Architecture, Urbanisme, Mathématiques, Statistique, Physique, Electricité, Electronique, Informatique, Ordinateurs, Télécommunications, Télévision, Chimie générale, Chimie physique, Chimie minérale, Chimie organique, Chimie industrielle, Chimie alimentaire, Sciences de l'Ingénieur, Mécanique, Mécanique expérimentale, Energie atomique, Métallurgie, Technologie, Zoologie, Botanique, Phytogéographie, Pharmacie, Pharmacognosie, Questions agricoles, Médecine, Médecine Vétérinaire). —
3. Sciences humaines (Philosophie, Psychologie, Esthétique, Sociologie, Science politique, Questions religieuses, Pédagogie, Droit, Economie, Histoire, Language, Arts, Divers). —
4. Livres scolaires. —
5. Traductions.

La deuxième partie du Bulletin est consacrée au dépouillement des périodiques parus durant l'année réécensée.

En ce qui concerne la rubrique «Droit», celle-ci comprend les sections suivantes: Généralités, Histoire et Théorie générale du Droit, Droit Public (Droit Constitutionnel, Droit Administratif, Législation Financière, Droit Pénal et Criminel, Procédure Civile, Droit Canonique et Ecclésiastique, Droit International Public, Droit Economique), Droit Privé (Droit civil, Droit commercial, Droit maritime, Droit international privé, Droit du travail).

Le Bulletin Analytique de Bibliographie Hellénique comptait 220 pages en 1946, 447 en 1950, 651 en 1960, 736 en 1967, 920 en 1968. Cette cadence correspond à l'accroissement parallèle du nombre des publications qui passent, de 1068 en 1950 à 2042 en 1960, 2310 en 1967 et 2744 en 1968. Le même mouvement s'observe pour les périodiques. Signalons, en outre, que la section des sciences juridiques, économiques et historiques est passée de 291 ouvrages recensés en 1950, à 449 en 1968.

6. Plus particulièrement en ce qui concerne les publications juridiques en Grèce, il importe de rappeler les éléments suivants:

Depuis la création du Royaume des Grèce en 1830, de droit grec a été directement lié à la tradition romano-byzantine. De même, au 19<sup>e</sup> siècle, il a subi les influences successives des droits français et allemand, tout en faisant preuve d'un attachement à la tradition populaire et aux réalités

sociales. Dans son évolution, le droit grec a tenu également compte des expériences des autres droits de l'Europe continentale.

En droit privé, l'orientation fondamentale s'est cristallisée dans le code civil de 1946 qui reflète en grande partie les droits allemand et suisse et présente quelques emprunts d'autres droits de la famille latine.

En droit commercial, après l'introduction du code de commerce français en Grèce (1835), de nombreuses lois modificatrices ont considérablement atténué l'influence du droit français et adapté la législation aux exigences des transactions modernes.

Le droit pénal et la procédure pénale ont été codifiés en 1950, tandis que la procédure civile (dont la première modification datait de 1834) a été dotée d'un nouveau code en 1968 (modifié en 1970) influencé surtout par le droit des pays de l'Europe centrale.

En droit public, la tradition libérale et démocratique a profondément marqué les institutions.

Or, l'élaboration, la mise en œuvre, la modification du droit en vigueur, sont en grande partie liées aux tendances et aux thèses exprimées par la doctrine. Cette doctrine, selon une classification suggérée par la professeur P. Zepos, a suivi trois phases principales. La première phase, qui va jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, exprime «l'orientation et la préparation». La seconde, qui s'étend jusqu'à la première guerre mondiale peut être qualifiée de «période de systématisation et d'exegèse». Enfin, la troisième, qui se manifeste jusqu'à nos jours, est une «période de véritable création». Indépendamment des nuances que toute classification peut comporter, il est certain que la science juridique grecque moderne, en tenant compte des réalités et des besoins économiques et sociaux, a très souvent prêté l'attention nécessaire aux méthodes comparatives qui permettent d'aboutir avec plus de certitude à des solutions appropriées.

En lisant la partie du Bulletin Analytique de Bibliographie Hellénique consacrée au droit, le lecteur se rend compte non seulement de la variété des sujets recensés — qui vont du droit de l'espace à la place des mathématiques dans la formulation et l'interprétation des normes juridiques — mais également d'un fait fort rassurant:

Les études de droit européen «communautaire» témoignent de la préparation psychologique et scientifique des juristes grecs, en vue de l'harmonisation et de l'unification des législations dont il est question dans le traité de Rome (art. 100—102) et dans l'accord d'Athènes de 1961 (par lequel la Grèce s'est associée à la C.E.E.) — art. 57.

Par ailleurs, la Grèce a signé la plupart des conventions visant à l'unification du droit et élaborées dans le cadre des conférences et des organisations internationales.

Les juristes des autres pays peuvent ainsi prendre connaissance, à travers les brèves analyses de ce Bulletin de l'effort scientifique de leurs collègues et cette connaissance aidera les uns et les autres à se rapprocher, en découvrant leurs aspirations communes.